



clermont-auvergne

21, rue Jean Richepin
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 90 81 62

<http://www.clubalpin-clermontauvergne.fr>

Création : 3 septembre 2009
Dernière mise à jour : 14 octobre 2022

Présentation du Club alpin français de Clermont-Auvergne

Le CAF de Clermont-Auvergne propose à ses adhérents un panel varié de sports de montagne :

Randonnée montagne - randonnée alpine – marche nordique – trail - via ferrata – alpinisme – escalade en salle ou en site naturel – descente de canyon – VTT – raquettes à neige - ski de randonnée alpine – ski de randonnée nordique – ski de descente.

Le club a créé en outre deux structures ouvertes aux enfants et aux jeunes :

- L'Ecole d'escalade qui s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans,
- L'Ecole d'aventure destinée aux jeunes de 12 à 16 ans souhaitant découvrir les activités de la montagne.

La plupart des activités sont de pleine nature. Elles sont encadrées par des bénévoles généralement brevetés et exceptionnellement par des professionnels.

Fort de 350 à 400 adhérents, le club bénéficie du soutien de la Fédération française des Clubs alpins et de montagne (FFCAM), à laquelle il est affilié.

Renseignements pratiques :

Le **programme des sorties et séjours** est porté à la connaissance des adhérents :

- par le site Internet <http://www.clubalpin-clermontauvergne.fr>,
- par courriel aux inscrits sur les listes de diffusion du club,
- exceptionnellement par voie de presse.

Les participants n'ont donc à leur charge, en général, que les frais de voyage, de nourriture, d'hébergement et de remontées mécaniques.

Une **aide financière** à la formation et au perfectionnement est accordée aux adhérents disposés à encadrer bénévolement.

La **cotisation** versée au Club pour l'année en cours (1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante) permet :

- de participer aux activités organisées par le CAF de Clermont-Auvergne et, dans certains cas, par d'autres CAF,
- de bénéficier d'une couverture « responsabilité civile » et, en option, « individuelle accidents »,
- de bénéficier d'une réduction sur les nuitées dans les refuges et chalets FFCAM,
- de mettre à disposition à des débutants à un tarif modique du matériel individuel pour participer à des sorties collectives organisées par le club.

La FFCAM édite « **La Montagne & Alpinisme** », revue trimestrielle de grande qualité à laquelle il est possible de s'abonner sans être adhérent.

La « carte découverte » permet aux personnes qui souhaitent découvrir le Club alpin, de participer pendant un nombre limité de jours à des activités d'initiation ou à faibles risques, organisées par le Club.

Le CAF de Clermont-Auvergne gère un **chalet** « Centre de montagne » qui appartient à la FFCAM. Il est situé au Mont-Dore, à proximité de la station du Sancy (tél : 04 73 65 07 05). Ce chalet est ouvert à tout public, aussi bien pour la restauration que pour l'hébergement. Pour plus d'information, consulter le site Internet du Club-

Bref historique du CAF

Le Club alpin français a été fondé en 1874 à Paris. La première antenne créée en province la même année a été la « section Auvergne ». A l'époque, le but du CAF était de « faciliter et propager la connaissance exacte de la France et des pays limitrophes ». Il rassemblait à ses débuts des gens appartenant à la bourgeoisie : personnalités des milieux scientifique, politique, juridique, militaire, industriel, artistique, littéraire, etc.

Aurore Dupin, mieux connue sous le nom de George Sand, a fait partie de la section Auvergne. Les adhérents s'appelaient alors les « clubistes » (de nos jours, ils s'appellent « cafistes »).

Le CAF aujourd'hui

Les **buts actuels** du CAF, figurant dans les statuts, sont essentiellement les suivants :

- encourager la connaissance de la montagne et des sites analogues,
- favoriser leur fréquentation,
- favoriser l'étude des sciences et techniques qui s'y rapportent,
- favoriser la sauvegarde des sites naturels,
- organiser des voyages lointains et des expéditions.

Pour ce faire, la FFCAM a créé les **Commissions nationales** suivantes :

- Commissions Alpinisme, Descente de canyon, Escalade, Randonnée, Spéléologie, Sports aériens, Sports de neige, Vélo de montagne,
- Commission Protection de la Montagne,
- Commissions des Centres de Montagne, des Refuges et Chalets,
- Commissions Scientifique, Juridique, Médicale,...

Pour favoriser la pratique individuelle de la montagne et l'organisation de stages, la FFCAM possède et gère **140 refuges et chalets** répartis dans les principaux massifs montagneux français.

Coordonnées de la FFCAM : 24, avenue de Laumière 75019 PARIS
tél. : 01 53 72 87 00 - fax : 01 42 03 55 60
Site Internet : www.ffcam.fr